

refusée en cette Chambre, mes privilèges de député ne se trouvent-ils pas violés quand ce même avantage est accordé aux membres de l'autre endroit, étant donné surtout que comme membre de cette Chambre, on peut dire qu'avec les députés je représente plus directement la population du pays?

M. l'Orateur: Nous ne pouvons nous occuper que des privilèges à l'honneur dans cette Chambre. Nous ne saurions, sans enfreindre le Règlement, nous occuper de questions intéressantes l'autre endroit.

M. Murphy: Il n'en sera jamais membre.

L'hon. M. Pickersgill: Est-ce une prière?

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS—DEMANDE TENDANT À FAIRE REMETTRE À PLUS TARD L'ÉTUDE DES MODIFICATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce en sa qualité de leader de la Chambre. Il s'agit des indications qu'il a données le 5 mai sur les travaux de la Chambre pour la présente semaine. N'a-t-il pas dit que nous étudierions mercredi les modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions? Comme nous n'avons reçu qu'aujourd'hui le texte imprimé des modifications envisagées, je prierais le ministre d'en repousser l'examen afin de nous donner la chance de les étudier davantage.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé le 6 les travaux pour mercredi.

M. Howard: Le 5 mai, le ministre a dit que mercredi prochain serait consacré à l'étude de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et du Code criminel.

L'hon. M. Chevrier: Voyez l'ordre des travaux donné le lendemain.

LE SERVICE PUBLIC

OTTAWA—RUMEUR RELATIVE À L'IMPOSITION D'UN DROIT DE STATIONNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-T. Richard (Ottawa-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à mon honorable ami, le ministre des Travaux publics. Pourrait-il confirmer ou nier la nouvelle parue dans le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui voulant que le gouvernement envisage d'imposer un droit de stationnement aux fonctionnaires qui stationnent leurs voitures sur les terrains du gouvernement?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu l'article du *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui et

par conséquent, je ne suis pas en mesure d'en parler.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

INSTITUTION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER L'EXPÉDITION PLUS RAPIDE DES TRAVAUX

L'hon. Donald M. Fleming (au nom du premier ministre) propose:

La Chambre décide qu'un comité spécial, dont les membres seront désignés, soit institué afin d'étudier, en collaboration avec M. l'Orateur, la procédure de la Chambre, en vue de proposer toutes modifications qu'il jugera désirables pour assurer l'expédition plus rapide des affaires publiques; que le comité soit autorisé à assigner des personnes et à ordonner la production de documents, et à faire part à la Chambre, de temps à autre, de ses conclusions et de ses recommandations.

Monsieur l'Orateur, le Règlement de la Chambre est l'un des éléments les plus importants dans le fonctionnement des institutions parlementaires. Certains s'impatientent des règles et du respect qu'on leur témoigne, mais tous les députés en comprennent, je pense, le caractère essentiel.

Elles sont censées régir la conduite de nos délibérations, les méthodes de la Chambre, et assurer l'expédition ordonnée, efficace, juste et rapide des affaires publiques. Il est donc nécessaire, de temps à autre, d'examiner le Règlement afin de savoir s'il donne ces résultats. Les travaux de la Chambre changent, et quelquefois ces changements qui surviennent à l'égard des travaux dont la Chambre est saisie exigent des modifications de la procédure.

Avec le temps, la Chambre a été saisie de travaux de plus en plus variés et d'une portée croissante. Il y a aussi le problème du prolongement des sessions. Les députés qui siègent à la Chambre au cours de la longue session de 1955 et de 1956, et qui ont assisté aux doubles sessions que nous avons eues antérieurement, n'ont pas besoin qu'on leur rappelle comment les travaux de la Chambre ont prolongé la durée des sessions ordinaires. Je pense que tous les députés savent également, monsieur l'Orateur, qu'on ne peut plus présupposer que les peuples du monde jugent favorablement les institutions parlementaires du Commonwealth et du monde occidental. Nous sommes jugés d'après la façon dont nous administrons les affaires publiques, dans tous les parlements du Commonwealth et de l'Ouest, et selon les décisions et les initiatives que nous prenons.

Il y a cinq ans que le Règlement de la Chambre a été révisé. La dernière révision précédente a eu lieu en 1927, mais elle n'était pas aussi étendue que celle de 1955. De fait, le comité qui a présenté son rapport définitif en 1955 avait siégé pendant six sessions du Parlement. Cette étude du comité avait été